

## LE COMITÉ DE LÉGISLATION VOUS INFORME

Le comité de législation présente lors de cette session parlementaire la demande de modifications législatives suivante :

- éclaircissement de l'article 474.2 L.C.V. concernant l'avis public sur la séance d'adoption du budget ou du PTI puisque la COMAQ a constaté plusieurs interprétations de cet article.

Le comité a convenu que la COMAQ dressera dorénavant une liste de demandes de modifications législatives qu'elle pourra soumettre de façon systématique à chaque début de session.

Si vous considérez que des articles de loi doivent être modifiés, abrogés ou éclaircis, veuillez nous en faire part et s'il y a lieu nous l'ajouterons à nos demandes.

### ***Retour sur le projet de loi n° 82 adopté en juin dernier***

Les membres du comité se sont penchés sur les modifications législatives apportées par l'adoption du projet de loi n° 82. Nous tenions à vous en souligner quelques-unes.

- Les séances spéciales sont maintenant désignées séances extraordinaires.
- Le calendrier des séances ordinaires est établi par résolution par le conseil avant le début de chaque année publique et le greffier doit donner un avis public de son contenu (art. 16).
- Possibilité de décréter la signalisation routière par résolution plutôt que par règlement lorsque le Code de la sécurité routière le permet (art. 65).

- Les pouvoirs en matière de crédits de taxes à l'investissement et les mesures d'aide limitée sont maintenant permanents (art 67, 68 et 140).
- Le dépôt des états financiers est reporté au 30 avril de chaque année (art. 14).
- Mécanisme d'indexation annuelle du salaire du personnel électoral (art. 74).

### ***Travaux de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***

Le ministère des Affaires municipales et des Régions s'apprête à créer un comité restreint au sein duquel siègerait la COMAQ pour une préconsultation relative au volet consultations et référendums de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Voici la position que la COMAQ entend défendre.

- Limiter l'application du processus de demandes de participation référendaire aux projets portant sur les matières suivantes :
  - usages;
  - typologie des constructions;
  - hauteur maximale des bâtiments;
  - intensité d'occupation des constructions au sol.
- Soustraire du processus de demandes d'approbation référendaire les grands projets relatifs à un équipement collectif ou institutionnel ou à de grandes infrastructures.
- Permettre au conseil municipal de se soustraire (droit de retrait), par règlement, de la procédure d'approbation référendaire à la suite de l'adoption d'une politique de consultation.
- Assouplissement de la procédure incluant la rédaction des avis publics et l'adoption du second projet de règlement.

**Notez que les récents développements sur la LAU ont été présentés lors du séminaire 2008 de la COMAQ. Ce fut aussi l'occasion pour les panélistes-animateurs, membres du comité de législation, de recueillir les commentaires des participants, et surtout, d'échanger avec eux sur le sujet.**

## DES NOUVELLES DU COMITÉ DES SCRUTINS

### **Les jeunes élus municipaux en cavale**

La COMAQ participe depuis plusieurs mois au projet de relève dans le milieu municipal en collaboration avec l'ADGMQ et l'UMQ. À l'intérieur de ce projet, l'UMQ organise une activité avec les membres de sa commission Jeunes et démocratie municipale.

En effet, de jeunes élus effectueront une tournée de 17 régions, entre le 27 avril et le 14 mai 2009 afin de susciter l'intérêt des 18-35 ans envers la politique municipale et encourager leur candidature.

Une activité de simulation d'une séance du conseil sera au menu lors de cette tournée et certains membres de COMAQ y prendront part lorsque la tournée passera dans leur région. Ainsi, M<sup>e</sup> Chantal Sainte-Marie, OMA, M<sup>e</sup> Martine Savard, OMA et René Chevalier, OMA, seront présents à titre de représentants de la COMAQ.

D'autres membres de la COMAQ seront sollicités pour couvrir l'ensemble des régions visitées.

### **Simultanéité des élections municipales et scolaires**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a dernièrement contacté la COMAQ afin d'obtenir l'opinion de la Corporation sur la simultanéité des élections municipale et scolaire.

La ministre Michelle Courchesne aurait mandaté les avocats du Ministère de rédiger un projet de loi à déposer à la prochaine session parlementaire en vue d'envisager la simultanéité des élections à partir de 2013.

La COMAQ a donc transmis une lettre et une résolution à la ministre en réponse à cette demande d'opinion. La résolution mentionne, entre autres, que la COMAQ réitère son désaccord à l'égard de la simultanéité des élections.

Pour plus de renseignements, consultez la lettre et la résolution en vous rendant au [www.comaq.qc.ca](http://www.comaq.qc.ca), Zone membre, section Publications, Le verdict.

Noter que ces documents ont également été envoyés au DGE et à la vice-première ministre et ministre du MAMR, M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau.

## RÉSULTATS D'UN SONDAGE AUPRÈS DES AVOCATS DES DOMAINES PUBLIC ET PARAPUBLIC

Le Barreau du Québec publiait dernièrement les résultats d'un sondage effectué auprès de ses membres œuvrant dans les domaines public et parapublic afin de mieux cibler les attentes et les besoins de ces derniers. Le sondage a été réalisé en 2007 par le comité des avocates et avocats de l'administration publique et parapublique.

### **Quatre constats ont été dégagés de ce sondage**

1. Il y a un faible taux de participation aux activités du Barreau du Québec ainsi qu'aux activités des barreaux de section, notamment en raison du nombre limité d'activités de formation reliées aux domaines public et parapublic.
2. Les avocats sont satisfaits par rapport aux travaux du Barreau du Québec sur la déontologie et la réglementation. 82 % d'entre eux considèrent que la réglementation est bien adaptée à leur réalité.
3. Il y a une préoccupation relative à la non-reconnaissance de la profession dans certains postes de la fonction publique.
4. Les sondés ont fait des suggestions afin de favoriser le rayonnement des avocats de l'administration publique et parapublique.

Le comité des avocates et avocats de l'administration publique et parapublique a proposé des actions afin de répondre aux différents besoins soulevés par le sondage. Le comité suggère notamment l'instauration d'activités de formation mieux adaptées aux réalités publique et parapublique en faisant appel à des avocats de ces milieux pour offrir les formations.

Plus de 15 % des 3 000 avocats ciblés par le sondage y ont répondu. Ce qui représente environ 450 avocats.

Vous pouvez consulter le rapport du sondage au [www.barreau.qc.ca/barreau/comites/admin-publique-parapublique/index.html](http://www.barreau.qc.ca/barreau/comites/admin-publique-parapublique/index.html).

### **POUR NOUS JOINDRE**

Tél. : 418 527-1231 ou le 1 800 305-1031

Télec. : 418 527-4462

[www.comaq.qc.ca](http://www.comaq.qc.ca)

[guillaume.tessier@comaq.qc.ca](mailto:guillaume.tessier@comaq.qc.ca)